



# GITES DE FRANCE

## CONTRAT DE LOCATION DE GITE RURAL - LOCATION DIRECTE -

GITES DE FRANCE ARDECHE

4, Cours du Palais  
B.P. 402 - 07004 PRIVAS Cédex  
Tél. 04 75 64 70 70 - Fax 04 75 64 75 40  
Minitel 38.15 Gites de France  
Autorisation Préfectorale AU 0076002

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous proposer la réservation de notre gîte rural dont vous trouverez la description complète sur la fiche jointe. Espérant que cette proposition retiendra votre attention, nous vous adressons nos sincères salutations.

Les propriétaires.

Gîte n° .. 331074 .. agréé par l'Antenne Départementale  
situé sur la commune de .. Vals les Bains ..

Niveau de confort :  épi(s)

Animaux acceptés :  lesquels .....

Animaux refusés :

Capacité :  personnes

### Locataire :

M., Mme, Mlle .....  
Adresse .....  
.....  
Code postal ..... Commune .....

Tél. domicile : .....  
Tél. travail : .....

### Composition de la famille

personnes dont  adultes  
 enfants de 2 à 14 ans  
 enfants de moins de 2 ans

Les enfants de moins de 2 ans ne sont pas pris en compte pour la capacité.

La fiche descriptive jointe au présent contrat précise l'ensemble des autres caractéristiques de l'hébergement.

Dates du séjour du : ..... à partir de 16 h au ..... à 10 h

Prix du séjour : .....

### Ce prix s'entend :

- toutes charges comprises
  - certaines charges comprises (forfait minimum inclus) : se reporter à la fiche descriptive.
  - taxe de séjour en sus  OUI  NON
- (Les modalités de calcul des charges et taxes facturées en sus sont précisées dans la fiche descriptive jointe)
- Dépôt de garantie ou caution : .. 200 € .....

### Propriétaire :

M., Mme, Mlle .. LEGER / GUILLARD .....  
Adresse ... LES TINEAUX .....  
.....  
Code postal 07600 Commune . VALS LES BAINS ..

Tél. domicile : .. 04 75 94 04 72 .....  
Tél. travail : .....

CETTE LOCATION PRENDRA EFFET si nous recevons à notre adresse avant le .....  
⇨ Un exemplaire du présent contrat daté et signé (le second exemplaire est à conserver par le locataire)  
⇨ Un acompte de ..... (représentant 25 % du prix total de la location) à régler par chèque bancaire ou postal établi à notre ordre. Au-delà de cette date, cette proposition de location sera annulée et nous disposerons du gîte à notre convenance.  
Le solde d'un montant de ..... est à nous régler à l'arrivée dans le gîte.

Remarques particulières :

Je soussigné M. .... déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance de la fiche descriptive jointe et des conditions générales figurant au verso du présent document.

A ..... le .....  
.....  
(Signature du propriétaire)

A ..... le .....  
.....  
(Signature du locataire précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé")

# FEDERATION NATIONALE DES GITES DE FRANCE

## CONTRAT DE LOCATION DE GITE RURAL EN LOCATION DIRECTE

### CONDITIONS GENERALES

**Article 1 :** Ce contrat de location saisonnière est réservé à l'usage exclusif de la location des Gîtes Ruraux de France agréés par l'Antenne Départementale territorialement compétente au nom de la Fédération Nationale des Gîtes de France.

En aucun cas la Fédération Nationale des Gîtes de France ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas d'utilisation de ses contrats par des tiers ou à des fins autres que touristiques.

**Article 2 - durée du séjour :** Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

**Article 3 - conclusion du contrat :** La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25 % du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée au recto. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire. Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

**Article 4 - annulation par le locataire :** Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou télégramme au propriétaire.

a) annulation avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le solde de la location.

b) si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

**Article 5 - annulation par le propriétaire :** Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées, ainsi qu'une indemnité au moins égale à celle que le locataire aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

**Article 6 - arrivée :** Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

**Article 7 - règlement du solde :** Le solde de la location est versé à l'entrée dans les lieux.

**Article 8 - état des lieux :** Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. Le montant des éventuels frais de ménage est établi sur la base de calcul mentionnée dans la fiche descriptive.

**Article 9 - dépôt de garantie ou caution :** A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué au recto du présent contrat est demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine.

**Article 10 - utilisation des lieux :** Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

**Article 11 - capacité :** Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

**Article 12 - animaux :** Le présent contrat précise si le locataire peut ou non séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non respect de cette clause par le locataire, le propriétaire peut refuser le séjour. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

**Article 13 - assurances :** Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

**Article 14 - paiement des charges :** En fin de séjour, le locataire doit acquitter auprès du propriétaire, les charges non incluses dans le prix.

Leur montant s'établit sur la base de calcul mentionnée sur le présent contrat et dans la fiche descriptive et un justificatif est remis par le propriétaire.

**Article 15 - litiges :** Toute réclamation relative à l'état des lieux et à l'état du descriptif lors d'une location, doit être soumise à l'Antenne Départementale des Gîtes de France dans les 3 jours à compter de l'entrée dans les lieux.

Toute autre réclamation doit lui être adressée dans les meilleurs délais, par lettre. En cas de désaccord persistant, les litiges peuvent être soumis au service qualité de la Fédération Nationale des Gîtes de France qui s'efforcera de trouver un accord amiable.



Gîtes de France Ardèche – 4 Cours du Palais – 07000 PRIVAS

Tél. +33 (0)4 75 64 70 70 – Fax +33 (0)4 75 64 75 40 – [contact@gdf07.com](mailto:contact@gdf07.com) [www.gites-de-france-ardeche.com](http://www.gites-de-france-ardeche.com)

Fiche : [Anglais](#) [Deutsch](#) [Nederlands](#)

N° Gîte	331074	Nom de l'hébergement	La Callade
Classement			
Commune	Vals-les-Bains (07600)	Lieu-dit	Les tineaux

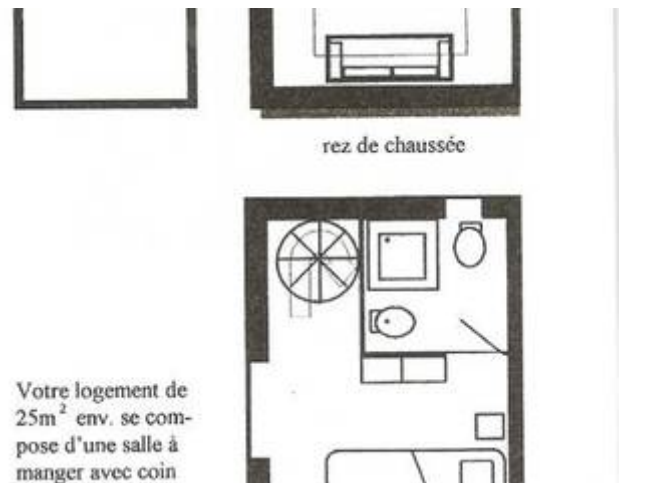
### Coordonnées du propriétaire

Nom	GUILLARD-LEGER Marc et Michèle		
Téléphones	04 75 94 04 72		
Email	leger-guillard@wanadoo.fr	Site internet	<a href="http://www.lacallade.fr">http://www.lacallade.fr</a>

Gîte réservable auprès du propriétaire.

### Caractéristiques

[Voir l'album photo complet](#)



Capacité	2 personnes	Nombre de chambres	1
Superficie	25 m <sup>2</sup>	Altitude	550 m
Animal domestique	Payant : € par jour, caution animal demandée par le propriétaire : 100€		

### Descriptif

Beaucoup de charme pour ce gîte de 25 m<sup>2</sup> aménagé dans une ancienne magnanerie. Situé aux Tineaux, un hameau typiquement ardéchois, avec accès au logement par des ruelles pavées. Gîte sur deux niveaux. Cuisine / salon (canapé) au rez-de-chaussée, une chambre (1 lit 2 pers.) avec salle d'eau et wc à l'étage, chauffage central, coins-terrasses arborés pour manger à l'ombre dans les parfums de lavande et d'herbes aromatiques, pour s'étendre sur les chaises longues au soleil. Tous les services à Vals les Bains (10 mn), Aubenas à 10 km. Gîte situé à proximité de Vals les Bains, charmante ville thermale bercée par la Volane.














### Accès au gîte

A Vals les Bains, face à la mairie, prendre la route de Chirols : petite route montant sur 2.5 km, puis prendre à droite (virage en épingle à cheveu) suivant l'indication hameau Les Tineaux. Petite route montant sur 2 km. Pancarte Les Tineaux. Traverser le hameau. Parking du gîte "La Callade" bordé d'un grand mur en pierre, jouxtant maison aux volets bleus.

## Équipements

- ✓ Espace extérieur privé
- ✓ Salon de jardin
- ✓ Jardin
- ✓ Maison en pierre
- ✓ Parking privé
- ✓ Mitoyen propriétaire
- ✓ Barbecue
- ✓ Location de draps
- ✓ Chauffage inclus
- ✓ Option ménage
- ✓ Location linge

## Loisirs et services

 Randonnée pédestre	Sur place	 Services médicaux	3,5 km	 Commerce	3,5 km
 Tennis	4 km	 Piscine	4 km	 Pêche	5 km
 Baignade	5 km	 Canoë	10 km	 Équitation	10 km
 Escalade	20 km	 Gare	50 km	 Ski de fond	50 km
 Terrain de golf	50 km				

[Découvrir les alentours](#)

## Thématiques

- Canoë
- Chauffage compris

## Tarifs pour l'année 2018

	Semaine	Weekend	Midweek	Nuit
Minimum	240 €	132 €	180 €	132 €
Maximum	320 €	256 €	272 €	256 €

Séjour de 1 à 2 nuits : arrivée entre 18h00 et 19h00 – départ avant 12h00.

Séjour à partir de 3 nuits : arrivée entre 16h00 et 19h00 – départ avant 10h00.

## Suppléments - options

- Option Ménage : 35€
- Ménage Animal : 35€
- Tarif ménage court séjour : 35€
- Location draps Lit 2 personnes : 15€
- Location linge toilette et/ou maison : 15€
- Montant Taxe de Séjour (à titre indicatif) : 0,60€

Chauffage compris

Taxe de séjour à régler au propriétaire

Dépôt de garantie : 200 € (chèque de caution demandé par le propriétaire à l'arrivée)

## Informations pratiques

Les couvertures et/ou les couettes sont fournies ainsi que la vaisselle.

### Charges locatives :

Le montant du chauffage, de l'électricité, du bois ne sont pas compris dans le loyer sauf mention contraire dans le descriptif. Dans tous les cas, gratuité de 8 kWh d'électricité par jour : le dépassement est à régler au propriétaire (relevé de compteur à l'arrivée et au départ).

### Animal accepté sous conditions :

Le propriétaire accepte que vous veniez avec votre animal de compagnie dans son hébergement ; il est bien entendu que cette acceptation est sous conditions du respect de la location et son environnement proche. Afin que votre séjour se déroule dans les meilleures conditions, nous vous invitons à prendre connaissance de la [charte d'accueil des animaux en location saisonnière](#).

### Dépassement de capacité :

Aucun dépassement de capacité n'est autorisé (y compris les enfants de plus de 2 ans). Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil et sans accord préalable avec le propriétaire, les personnes supplémentaires seront refusées ; le propriétaire pourra les accepter moyennant le paiement d'un supplément.

### Ménage à la charge du locataire :

Nettoyage à la charge du locataire pendant le séjour et avant le départ ; l'hébergement doit être laissé en parfait état. S'il n'est pas convenable, des frais de ménage pourront être facturés. De même, le locataire pourra exiger un complément de nettoyage à l'arrivée, s'il estime que la propreté n'est pas suffisante.

### Vos avantages :

A votre arrivée, le propriétaire vous remettra **le porte-clés ou la carte 'Loisirs Plus'** qui vous permettra de bénéficier de réductions auprès de nombreux prestataires (plus de 150) dont de grands sites touristiques. [Télécharger la liste des prestataires participants et leurs offres de réduction](#)

